



Séance ordinaire du 9 décembre 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le lundi 9 décembre 2024 à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

<b>Monsieur John Dalzell, conseiller</b>	<b>District 1</b>
<b>Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller</b>	<b>District 2</b>
<b>Madame Helen Morrison, conseillère</b>	<b>District 3</b>
<b>Monsieur Louis Dupuis, conseiller</b>	<b>District 4</b>
<b>Madame Caroline Desrosiers, conseillère</b>	<b>District 5</b>
<b>Monsieur Sylvain Harvey, conseiller</b>	<b>District 6</b>

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière.

À 21 h 00, la mairesse déclare la séance ouverte.

8383-12-24

**2.0 Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER** d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**1.0 Ouverture de l'assemblée**

**2.0 Adoption de l'ordre du jour**

**3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée**

**4.0 Adoption du procès-verbal**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024

4.2 Adoption du procès-verbal d'ajournement annulé de la séance extraordinaire du 4 décembre 2024

**5.0 Finances, Administration et Greffe**

5.1 Journal des factures payées et des factures à payer

5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 30 novembre 2024

5.3 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'une membre du conseil

5.4 Adoption du règlement numéro 607-2024 sur les redevances payables par les propriétaires d'établissement effectuant de la location court terme

5.5 Permission de voirie et entente d'entretien avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)

5.6 Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

5.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 483-2025 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2025

5.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 489-2025 sur la tarification des biens, services et activités

5.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 493-2024-2 modifiant le règlement 493-2020 sur la gestion contractuelle et ses amendements



Séance ordinaire du 9 décembre 2024

- 5.10 Prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les mesures d'urgence en cas d'évacuation
- 5.11 Embauche de Maria Eugenia Valenzuela
- 5.12 Gestion des utilisateurs de la plateforme AccèsD Affaires
- 5.13 Désignation de gestionnaires – Carte de crédit
- 5.14 Carte de crédit affaires – Modifications dans les usagers
- 5.15 Adoption du calendrier des séances de caucus et des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025
- 5.16 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 461-2025 concernant la rémunération des élus
- 5.17 Appui à la ville de Saint-Lin-Laurentides - Demande au gouvernement du Québec de permettre le report d'une portion des taxes municipales pour les personnes âgées
  
- 6.0 Travaux publics et voirie**
  - 6.1 Octroi de mandat - Mur de soutènement au 1018 et 1022 SADL
  
- 7.0 Loisirs, culture et vie communautaire**
  - 7.1 Dépôt de l'échelle salariale des employés du camp de jour – Été 2025
  - 7.2 Programme Emploi d'été – Canada 2025
  
- 8.0 Urbanisme**
  - 8.1 Adoption du règlement numéro 360-2024-02 amendant le règlement numéro 360-2023-01 et ses amendements sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - 8.2 Adoption du deuxième projet du règlement numéro 1001-46-2024 modifiant l'annexe B du règlement de zonage 1001 afin d'intégrer une note particulière concernant l'implantation des bâtiments dans le projet Clos Dominique (chemin des Saules)
  - 8.3 Adoption du deuxième projet du règlement numéro 1001-47-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser certaines constructions et équipements accessoires dans la cour avant et avant secondaire
  - 8.4 Dépôt du premier projet du règlement numéro 1001-48-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 et ses amendements visant à modifier les dispositions encadrant les travaux d'aménagement forestier
  - 8.5 Dépôt du projet du règlement numéro 1004-15-2024 modifiant le règlement 1004 sur les permis et certificats afin de prévoir des dispositions encadrant les travaux d'aménagement forestier
  
- 9.0 Sécurité publique et incendie – SANS OBJET**
  
- 10.0 Environnement**
  - 10.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement tenue le 25 novembre 2024
  - 10.2 Adoption du règlement numéro 462-2024-01 modifiant le règlement 462-2023 sur le comité consultatif en environnement (CCE)
  - 10.3 Appui à la municipalité de Pontiac - Demande de révision des lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP
  - 10.4 Appui à la Fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau (FQDLC) - Projet de mutualisation des demandes de restrictions sur la navigation soumises à Transports Canada (TC)
  - 10.5 Attribution d'une personne autorisée à signer et transmettre une étude d'évaluation de sécurité d'un barrage ainsi que les travaux correctifs à la direction de la sécurité des barrages du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
  - 10.6 Mandats au Comité consultatif en Environnement (CCE) pour l'année 2025
  
- 11.0 Divers**



Séance ordinaire du 9 décembre 2024

**12.0 Correspondance**

**13.0 Période de questions**

**14.0 Levée de la séance**

**LOUIS DUPUIS, CONSEILLER PROPOSE L'AMENDEMENT SUIVANT :**

Scinder la résolution 5.15 en deux ce qui a pour effet d'ajouter un point à l'ordre du jour (le point 5.18).

- 5.15 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025
- 5.18 Adoption du calendrier des séances de caucus du conseil municipal pour l'année 2025

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse  
Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**SUITE À L'AMENDEMENT, LES CONSEILLERS VOTENT POUR L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR TEL QU'AMENDÉ.**

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

**3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée**

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

**4.0 Adoption du procès-verbal**

**4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024.

8384-12-24



Séance ordinaire du 9 décembre 2024

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**SEULS LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS À LA SÉANCE VISÉE PAR CETTE RÉOLUTION VOTENT.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8385-12-24

4.2

**Adoption du procès-verbal d'ajournement annulé de la séance extraordinaire du 4 décembre 2024**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal d'ajournement annulé de la séance extraordinaire du 4 décembre 2024.

**IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER**

D'approuver le procès-verbal d'ajournement annulé de la séance extraordinaire du 4 décembre 2024.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**SEULS LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS À LA SÉANCE VISÉE PAR CETTE RÉOLUTION VOTENT.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**5.0 FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE**

8386-12-24

5.1

**Journal des factures payées et des factures à payer**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER**

D'accepter la liste des factures payées au 30 novembre 2024 pour un montant de 2 955 281.62 \$.

Chèques numéros : 21018 à 21019, 21043 à 21044 et 21045 ;  
Dépôts directs numéros : 2237 à 2240, 2296 à 2305, 2295 et 2306 à 2314 ;  
Prélèvements bancaires numéros : 3091 à 3092, 3095 à 3100 et 3101 à 3108.

D'accepter la liste des factures à payer au 30 novembre 2024 pour un montant de 2 921 708.13 \$.

Chèques numéros : 21046 à 21081 ;  
Dépôts directs numéros : 2315 à 2381.



Séance ordinaire du 9 décembre 2024

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

CONTRE :

Monsieur Louis Dupuis, conseiller

**RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8387-12-24

5.2 **Dépôt du rapport de dépenses au 30 novembre 2024**

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose au conseil le rapport des dépenses au 30 novembre 2024.

8388-12-24

5.3 **Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'une membre du conseil**

La déclaration des intérêts pécuniaires de madame Helen Morrison conseillère est déposée au conseil conformément aux articles 357, 358 et 361 de la Loi sur les élections et référendum dans les municipalités.

8389-12-24

5.4 **Adoption du règlement numéro 607-2024 sur les redevances payables par les propriétaires d'établissement effectuant de la location court terme**

**ATTENDU** l'avis de motion déposé à la séance ordinaire du 11 novembre 2024 ;

**ATTENDU** l'adoption du projet de règlement à la séance ordinaire du 11 novembre 2024.

**IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE**

D'adopter le règlement numéro 607-2024 sur les redevances payables par les propriétaires d'établissement effectuant de la location court terme.

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse  
Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

8390-12-24

5.5 **Permission de voirie et entente d'entretien avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable ci-après nommé « Ministère » ;



Séance ordinaire du 9 décembre 2024

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER**

Que la Municipalité demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2025 et qu'elle autorise madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$ puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues ;

Que la Municipalité demande au Ministère les permissions requises chaque fois qu'il le sera nécessaire.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8391-12-24

5.6

**Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle**

**ATTENDU** la sanction, le 1er juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

**ATTENDU QUE** la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

**ATTENDU QUE** la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux ;

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée ;



Séance ordinaire du 9 décembre 2024

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans ;

**ATTENDU** l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE**

D'adopter la « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs » jointe en annexe ;

Que la Directive de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023 ;

Que cette Directive soit :

- Transmise au ministre de la Langue française ;
- Publiée sur le site Internet de la municipalité ;
- Diffusée au personnel de la municipalité ;
- Révisée au moins tous les cinq ans.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8392-12-24

5.7

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 483-2025 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2025**

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller donne l'avis de motion du projet de règlement numéro 483-2025 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2025 ;

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose le projet du règlement numéro 483-2025 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2025.

8393-12-24

5.8

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 489-2025 sur la tarification des biens, services et activités**

Helen Morrison, conseillère donne l'avis de motion du projet de règlement numéro 489-2025 sur la tarification des biens, services et activités ;

Helen Morrison, conseillère dépose le projet du règlement numéro 489-2025 sur la tarification des biens, services et activités.



Séance ordinaire du 9 décembre 2024

8394-12-24

5.9

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 493-2024-2 modifiant le règlement 493-2020 sur la gestion contractuelle et ses amendements**

Helen Morrison, conseillère donne l'avis de motion du projet de règlement numéro 493-2024-2 modifiant le règlement 493-2020 sur la gestion contractuelle et ses amendements ;

Helen Morrison, conseillère dépose le projet du règlement numéro 493-2024-2 modifiant le règlement 493-2020 sur la gestion contractuelle et ses amendements.

8395-12-24

5.10

**Prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les mesures d'urgence en cas d'évacuation**

**ATTENDU QUE** plus de 20 % de la population québécoise de 15 ans et plus a au moins une incapacité (motrice, auditive, visuelle, etc.), et que cette proportion pourrait augmenter dans les prochaines années en raison du vieillissement de la population ;

**ATTENDU QUE** les municipalités ont un rôle important à jouer pour assurer la sécurité de leurs citoyennes et citoyens sur leur territoire ;

**ATTENDU QUE** les MRC sont des partenaires incontournables pour l'administration de l'état d'urgence sur le terrain et qu'elles peuvent mettre à la disposition des municipalités des ressources appropriées ;

**ATTENDU** les événements climatiques extrêmes tels que les feux de forêt, inondations et tempêtes de verglas qui ont eu lieu dans les dernières années au Québec ;

**ATTENDU QUE** les changements climatiques auront pour effet d'augmenter la fréquence et l'ampleur de ce type d'évènement.

**IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE**

Que la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tienne compte des besoins des personnes handicapées dans sa planification des mesures d'urgence, éventuellement en collaboration avec la MRC des Pays-d'en-Haut afin d'assurer leur sécurité en cas d'évacuation.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8396-12-24

5.11

**Entérinement d'embauche – Directrice générale adjointe (DGA) et coordonnatrice du greffe**

**ATTENDU** le départ à la retraite, prévu pour le 31 décembre 2024, du DGA, coordonnateur du greffe actuel ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a retenu les services de la firme Go RH pour le processus de recrutement ;



Séance ordinaire du 9 décembre 2024

**ATTENDU QUE** Madame Valenzuela possède les compétences et aptitudes requises ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection ;

**ATTENDU QU'**un contrat de travail a été préparé, à la satisfaction de la Municipalité et de madame Valenzuela.

**IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE**

D'entériner l'embauche de madame Maria Eugenia Valenzuela à titre de directrice générale adjointe (DGA) et coordonnatrice du greffe en date du 9 décembre 2024 ;

De lui octroyer l'échelon 5 du Groupe B de l'échelle des cadres ;

Que les conditions de travail soient celles prévues à la politique relative aux conditions de travail générales des employés de niveau cadre.

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse  
Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

Les sommes seront imputées au poste budgétaire numéro 02-19000-141.

8397-12-24

5.12 **Gestion des utilisateurs de la plateforme AccèsD Affaires**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a adhéré à AccèsD Affaires et a nommé un ou plusieurs administrateurs principaux ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'effectuer des modifications dans les administrateurs principaux du compte.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER**

De retirer les accès au compte AccèsD Affaires de la Municipalité de monsieur Sylvain Michaudville, directeur général adjoint et coordonnateur du greffe ;

D'ajouter madame Maria Eugenia Valenzuela, directrice générale adjointe et coordonnatrice du greffe à titre d'administratrice principale au compte AccèsD Affaires de la Municipalité.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

7541



8398-12-24

5.13 **Désignation de gestionnaires – Carte de crédit**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER**

Que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ;

Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;

Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant ;

Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Nom des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte) :

Nom	Fonction
Catherine Hamé	Mairesse
John Dalzell	Maire suppléant
Anne-Claire Robert	Directrice générale
Maria Eugenia Valenzuela	DGA et coordinatrice du greffe

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8399-12-24

5.14 **Carte de crédit affaires – Modifications dans les usagers**

**ATTENDU** le départ à la retraite, le 31 décembre prochain, de monsieur Sylvain Michaudville, DGA, coordonnateur du greffe actuel.



Séance ordinaire du 9 décembre 2024

**ATTENDU QUE** l'embauche de madame Maria Eugenia Valenzuela à titre de directrice générale adjointe (DGA) et coordonnatrice du greffe en date du 9 décembre 2024.

**IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE**

D'annuler la carte de crédit Visa affaire NSALF IMMOBILISATION au nom de Sylvain Michaudville.

De demander l'émission d'une carte de crédit Visa affaire NSALF IMMOBILISATION au nom de Maria Eugenia Valenzuela avec une limite de 10 000 \$.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8400-12-24

5.15

**Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 148 du code municipal, les assemblées ordinaires du conseil municipal auront lieu à 19 h 30 le 2<sup>e</sup> lundi de chaque mois à l'exception des mois suivants :

- Juillet : La séance aura lieu le lundi 7 juillet ;
- Octobre : La séance aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> octobre ;
- Novembre : La séance aura lieu le lundi 17 novembre.

**IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE**

D'adopter le calendrier 2025 pour les séances ordinaires du conseil.

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse  
Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

8401-12-24

5.16

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 461-2025 concernant la rémunération des élus**

**ATTENDU QUE** la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c.T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

**ATTENDU QUE** le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement 461-2024 sur le traitement des élus municipaux ;



Séance ordinaire du 9 décembre 2024

**ATTENDU QUE** le conseil désire adopter un nouveau règlement relatif au traitement des élus municipaux afin d'établir le salaire des élus pour l'année 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER**

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller donne l'avis de motion du projet de règlement numéro 461-2025 sur le traitement des élus municipaux ;

De déposer le projet de règlement 461-2025 relatif au traitement des élus municipaux.

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse  
Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

8402-12-24

5.17

**Appui à la ville de Saint-Lin-Laurentides - Demande au gouvernement du Québec de permettre le report d'une portion des taxes municipales pour les personnes âgées**

**ATTENDU** la résolution numéro 265-09-24 de la ville de Saint-Lin-Laurentides qui se lit comme suit :

« **ATTENDU QUE** le maintien à domicile des aînés est une priorité pour la Ville de Saint-Lin-Laurentides afin de leur permettre de vivre dans leur résidence, acquise après une vie de travail, dans des conditions financières viables malgré l'inflation ;

**ATTENDU QUE** les hausses successives des taxes municipales, combinées à la hausse générale du coût de la vie, rendent de plus en plus difficile le paiement intégral des taxes pour une part significative de la population aînée, qui dispose souvent de revenus fixes et limités ;

**ATTENDU QUE** d'autres provinces canadiennes, telles que l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, ont mis en place des programmes permettant le report de tout ou partie du paiement de l'impôt foncier pour les résidences principales des aînés, sans qu'il ne s'agisse d'un crédit d'impôt ;

**ATTENDU QUE** la législation actuelle du Québec, notamment la Loi sur la fiscalité municipale, ne permet pas aux municipalités d'offrir un tel report de taxes foncières, contrairement à ce qui se fait ailleurs au Canada ;

**ATTENDU QUE** la mise en place d'un tel programme de report de taxes à l'échelle municipale représenterait un risque financier minime pour la Ville, puisque les taxes reportées seraient récupérées au moment de la vente de la propriété, la Ville étant créancier prioritaire ;



Séance ordinaire du 9 décembre 2024

**ATTENDU QUE** la Ville de Saint-Lin-Laurentides désire explorer toutes les options légales et réglementaires pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens aînés ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Lortie, appuyé par madame la conseillère Isabelle Auger et résolu à l'unanimité que le conseil de la ville de Saint-Lin-Laurentides :

- Demande officiellement au gouvernement du Québec de modifier la Loi sur la fiscalité municipale afin de permettre aux municipalités de mettre en place un programme de report d'une portion des taxes municipales pour les propriétaires occupants âgés, à payer lors de la vente de leur résidence ;
- S'engage à faire des représentations auprès des instances appropriées pour appuyer cette demande législative et pour souligner l'importance de ce changement pour le maintien à domicile des aînés au Québec.

Le maire de la ville de Saint-Lin-Laurentides demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité. »

**ATTENDU QUE** les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs sont en accord avec les énoncées de la résolution numéro 265-09-24 de la ville de Saint-Lin-Laurentides.

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER**

D'appuyer la résolution numéro 265-09-24 de la ville de Saint-Lin-Laurentides qui demande officiellement au gouvernement du Québec de modifier la Loi sur la fiscalité municipale afin de permettre aux municipalités de mettre en place un programme de report d'une portion des taxes municipales pour les propriétaires occupants âgés, à payer lors de la vente de leur résidence ;

De transmettre une copie de la présente résolution à la ville de Saint-Lin-Laurentides ainsi qu'au gouvernement du Québec.

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse  
Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

8403-12-24

5.18

**Adoption du calendrier des séances de caucus du conseil municipal pour l'année 2025**

**IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE**

D'adopter le calendrier 2025 pour les séances de caucus du conseil municipal.



Séance ordinaire du 9 décembre 2024

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère

CONTRE :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

## **6.0 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

8404-12-24

### **6.1 Octroi de mandat - Mur de soutènement au 1018 et 1022 SADL**

**ATTENDU QUE** le chemin de Sainte-Anne-des-Lacs, collecteur de la municipalité, est soutenu par un ouvrage en pierre construit possiblement dans les années 30, à la hauteur du 1018 et du 1022 chemin Sainte-Anne-des-Lacs ;

**ATTENDU** l'étude d'avant-projet réalisée par la firme FNX innov, en 2022 ;

**ATTENDU QUE** des déformations à la base du mur, causées par l'éboulement de certaines pierres, ont été observées en 2023 ;

**ATTENDU** les enjeux de sécurité civile advenant un affaissement du mur pour les usagers du chemin, pour les résidences pouvant être enclavées ainsi que pour les résidents du 1022 chemin de Sainte-Anne-des-Lacs ;

**ATTENDU** les recommandations verbales de la sécurité publique de surveiller le mur de façon plus assidue ;

**ATTENDU** la surveillance biannuelle du mur de soutènement, par la firme FNX innov ;

**ATTENDU** la possibilité de déposer de nouveaux projets au programme TECQ, dès maintenant, avec des plans et estimations préliminaires ;

**ATTENDU** l'offre de service reçue de la part de FNX innov, pour compléter les plans et devis d'un projet de réfection du mur.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER**

D'octroyer le contrat de plans et devis à FNX innov pour un montant de 56 200 \$ avant taxes ;

De déposer dans la programmation de financement de la TECQ, une demande de remboursement pour ces frais d'ingénierie.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller



Séance ordinaire du 9 décembre 2024

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

**7.0 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

8405-12-24

**7.1 Dépôt de l'échelle salariale des employés du camp de jour – Été 2025**

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose au conseil l'échelle salariale des employés du camp de jour pour la saison estivale 2025.

8406-12-24

**7.2 Programme Emploi d'été – Canada 2025**

**ATTENDU** le besoin d'étudiants pour le camp de jour 2025.

**IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE**

De faire une demande au programme Emploi été – Canada 2025 ;

Que madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour donner suite aux présentes.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

**8.0 URBANISME**

8407-12-24

**8.1 Adoption du règlement numéro 360-2024-02 amendant le règlement numéro 360-2023-01 et ses amendements sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

**ATTENDU** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro 360-2024-02 amendant le règlement numéro 360-2023-01 et ses amendements sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2024.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER**

D'adopter le règlement numéro 360-2024-02 amendant le règlement numéro 360-2023-01 et ses amendements sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller



Séance ordinaire du 9 décembre 2024

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8408-12-24

8.2

**Adoption du deuxième projet du règlement numéro 1001-46-2024 modifiant l'annexe B du règlement de zonage 1001 afin d'intégrer une note particulière concernant l'implantation des bâtiments dans le projet Clos Dominique (chemin des Saules)**

**ATTENDU** l'avis de motion et le dépôt d'un premier projet de règlement à la séance ordinaire du 11 novembre 2024 ;

**ATTENDU** la tenue d'une assemblée de consultation publique le 4 décembre 2024 aux termes d'un avis public publié sur le site internet de la municipalité le 15 novembre 2024 et dans le journal le 20 novembre 2024.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER**

D'adopter le deuxième projet du règlement numéro 1001-46-2024 modifiant l'annexe B du règlement de zonage 1001 afin d'intégrer une note particulière concernant l'implantation des bâtiments dans le projet Clos Dominique (chemin des Saules).

**POUR :**

Madame Catherine Hamé, mairesse  
Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

8409-12-24

8.3

**Adoption du deuxième projet du règlement numéro 1001-47-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser certaines constructions et équipements accessoires dans la cour avant et avant secondaire**

**ATTENDU** l'avis de motion et le dépôt d'un premier projet de règlement à la séance ordinaire du 11 novembre 2024 ;

**ATTENDU** la tenue d'une assemblée de consultation publique le 4 décembre 2024 aux termes d'un avis public publié sur le site internet de la municipalité le 15 novembre 2024 et dans le journal le 20 novembre 2024.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER**

D'adopter le deuxième projet du règlement numéro 1001-47-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser certaines constructions et équipements accessoires dans la cour avant et avant secondaire.

**POUR :**

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller



Séance ordinaire du 9 décembre 2024

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8410-12-24

8.4

**Dépôt et adoption du premier projet du règlement numéro 1001-48-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 et ses amendements visant à modifier les dispositions encadrant les travaux d'aménagement forestier**

**ATTENDU** l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 11 novembre 2024.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER**

De déposer et d'adopter le premier projet du règlement numéro 1001-48-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 et ses amendements visant à modifier les dispositions encadrant les travaux d'aménagement forestier.

**POUR :**

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8411-12-24

8.5

**Dépôt du projet du règlement numéro 1004-15-2024 modifiant le règlement 1004 sur les permis et certificats afin de prévoir des dispositions encadrant les travaux d'aménagement forestier**

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose le projet de règlement numéro 1004-15-2024 modifiant le règlement 1004 sur les permis et certificats afin de prévoir des dispositions encadrant les travaux d'aménagement forestier.

**9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE – SANS OBJET**

**10.0 ENVIRONNEMENT**

8412-12-24

10.1

**Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement tenue le 25 novembre 2024**

John Dalzell, conseiller dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement tenue le 25 novembre 2024.

8413-12-24

10.2

**Adoption du règlement numéro 462-2024-01 modifiant le règlement 462-2023 sur le comité consultatif en environnement (CCE)**

**ATTENDU** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro 462-2024-01 modifiant le règlement 462-2023 sur le comité consultatif en environnement (CCE) lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2024.

**IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE**

D'adopter le règlement numéro 462-2024-01 modifiant le règlement 462-2023 sur le comité consultatif en environnement (CCE).



Séance ordinaire du 9 décembre 2024

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8414-12-24

10.3

**Appui à la municipalité de Pontiac - Demande de révision des lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP**

**ATTENDU** la résolution numéro 24-11-5417 de la municipalité de Pontiac qui se lit comme suit :

« **ATTENDU QU'**en vertu des *Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés* du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) publiées en décembre 2023, il y a eu précision sur les options de gestions des sols présentant des teneurs naturelles en métaux et métalloïdes dépassant les critères applicables ;

**ATTENDU QUE** les *Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés* remplacent les orientations du *Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* et qu'une mise à jour de ce dernier prenant compte des nouvelles *Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés* est attendue ultérieurement ;

**ATTENDU QUE** la section 4.1 des *Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés* précise que les tableaux 2, 3 et 4 s'appliquent autant pour une contamination de nature anthropique que pour une concentration naturelle d'un métal ou métalloïde dans le sol. Ainsi, les sols qui présentent une teneur de fond naturelle qui se retrouve dans les plages A-B ou B-C pourront être valorisés sur ou hors du *terrain d'origine* comme des sols contaminés A-B ou B-C d'origine anthropique. S'il est établi, en utilisant la procédure décrite dans les *Lignes directrices* sur l'évaluation des teneurs de fond naturelles dans les sols, que la concentration naturelle, par exemple d'un métal ou métalloïde, dans le sol est supérieure au critère d'usage applicable au terrain où il est prévu de valoriser ce sol, la valorisation sera envisageable uniquement s'il s'agit du terrain d'origine;

**ATTENDU QU'**importe si les concentrations, selon les critères du MELCCFP, soient d'origine naturelle ou anthropique, le ministère considère que les sols doivent maintenant être gérés comme des sols contaminés, malgré toutes les contradictions que cela implique pour les municipalités qui doivent assumer des coûts exorbitants afin de disposer de ces sols d'origine naturelle, dits contaminés, à des sites autorisés par le ministère ;

**ATTENDU QUE** cette directive entraîne donc l'émission de grandes quantités de gaz à effet de serre en transport inutile de sols naturels, car les sites autorisés sont en nombre limité et souvent loin des chantiers ;

**ATTENDU QUE** le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître ;



Séance ordinaire du 9 décembre 2024

**ATTENDU QUE** les municipalités locales sont assujetties aux décisions du MELCCFP ;

**ATTENDU QUE** les critères émis par les *Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés* du MELCCFP ne sont pas raisonnables et ne tiennent pas compte ni des matières qui se trouvent dans les sols de façon naturelle dans les différentes régions ni des besoins et des capacités financières des municipalités ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par la conseillère Diane Lacasse.

**ET RÉSOLU** de demander formellement au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, une révision des *Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés*, une modification des critères du *Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des sols contaminés* et d'assouplir les *Lignes directrices sur l'évaluation des teneurs de fond naturelles dans les sols* afin que les critères des sols avec des concentrations élevées puissent être évalués différemment s'ils sont d'origine naturelle et d'accepter au minimum le critère générique de teneurs de fond de chaque province géologique tel que celle de Québec pour la région de l'Outaouais.

**DE** transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au député de Pontiac, M. André Fortin, à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec et aux municipalités de la province du Québec. »

**ATTENDU QUE** les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs est en accord avec les énoncées de la résolution numéro 24-11-5417 de la municipalité de Pontiac.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER**

D'appuyer la résolution numéro 24-11-5417 de la municipalité de Pontiac ;

De transmettre une copie de la présente résolution à la municipalité de Pontiac ainsi qu'aux instances suivantes, soit au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au député de Pontiac, M. André Fortin, à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec et aux municipalités de la province du Québec.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**



Séance ordinaire du 9 décembre 2024

8415-12-24

10.4

**Appui à la Fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau (FQDLC) - Projet de mutualisation des demandes de restrictions sur la navigation soumises à Transports Canada (TC)**

**ATTENDU QUE** la FQDLC est un organisme à but non lucratif qui vise à donner une voix aux associations locales et nationales ainsi qu'aux municipalités ;

**ATTENDU QUE** ses objectifs relatifs à l'environnement sont similaires à ceux de la municipalité et plus particulièrement sur les enjeux quant à la navigation de plaisance ;

**ATTENDU QUE** ce projet pilote s'adresse spécifiquement aux municipalités qui ont des plans d'eau inscrits à l'annexe 3 du règlement fédéral (RRVUB) soit : « *Eaux dans lesquelles les bâtiments à propulsion mécanique et les bâtiments à propulsion électrique dont la puissance maximale cumulée est supérieure à 7,5 kW sont interdits* » ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a des plans d'eau sur son territoire inscrits à l'annexe 3 du RRVUB :

**ATTENDU QU'**en 2020, Transports Canada (TC) a modifié le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) en y inscrivant une puissance des moteurs électriques permise sur les plans d'eau de l'Annexe 3, soit de 7,5 kW, soulevant des craintes à l'égard de la présence possible de nouvelles embarcations légères munies de moteur électrique d'aussi peu que 3 kW qui peuvent atteindre des vitesses de 50 km/h ;

**ATTENDU QU'**en attendant que TC modifie l'annexe 3 pour corriger la puissance des moteurs permise, la solution proposée par le FQDLC est que les municipalités demandent à TC de limiter la vitesse sur ces plans d'eau en s'inscrivant à l'annexe 6 du RRVUB ;

**ATTENDU QUE** la FQDLC souhaite présenter un projet pilote à Transports Canada (TC) sur la mutualisation des demandes de restrictions sur la navigation de plaisance ;

**ATTENDU QUE** ce projet pilote de mutualisation vise à alléger la tâche des municipalités quant à la demande d'inscription à l'Annexe 6, tant en ressources humaines et financières, du partage d'études scientifiques et des consultations requises et autres objets pouvant être mutualisés ;

**ATTENDU QUE** cet appui sert principalement à démontrer à TC l'intérêt d'un nombre suffisant de municipalités afin que la FQDLC puisse aller de l'avant avec le projet pilote et n'engage pas la municipalité dans la réalisation du projet.

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER**

Que le conseil accorde son appui à la Fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau pour la réalisation du projet pilote de mutualisation des demandes de restrictions soumises à Transports Canada ;

Que cet appui soit manifesté par une lettre transmise à la FQDLC signée par madame Catherine Hamé, mairesse ou par John Dalzell maire suppléant en son absence ;

Que le conseil nomme Mathieu Langlois, directeur de l'environnement, comme personne contact auprès la FQDLC pour le suivi du projet.



Séance ordinaire du 9 décembre 2024

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse  
Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

8416-12-24

10.5

**Attribution d'une personne autorisée à signer et transmettre une étude d'évaluation de sécurité d'un barrage ainsi que les travaux correctifs à la direction de la sécurité des barrages du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs**

**ATTENDU** la présence de barrages à forte contenance dont le niveau de conséquence est moyen sur le territoire de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat de réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité en 2024 pour les barrages X0005020, X0005033 et X2181546 ;

**ATTENDU QUE** la direction sur la sécurité des barrages exige une résolution attribuant une personne autorisée à transmettre les études d'évaluation de la sécurité à la direction de la sécurité des barrages et signer l'exposé des travaux correctifs de ces barrages.

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER**

D'autoriser monsieur Mathieu Langlois, directeur du Service de l'environnement à transmettre les études d'évaluation de la sécurité à la direction sur la sécurité des barrages et de signer l'exposé des travaux correctifs des barrages X0005020, X0005033, X0005034, X0005035 et X2181546 au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et dans le cadre des études en cours dont le mandat a été octroyé en 2024.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8417-12-24

10.6

**Mandats au Comité consultatif en Environnement (CCE) pour l'année 2025**

**ATTENDU QUE** le conseil désire obtenir une priorisation des projets et des recommandations du CCE sur les sujets suivants :



Séance ordinaire du 9 décembre 2024

1. Fauchage ;
2. Plan action climat MRC ;
3. Lecture et commentaires de la reddition de compte du plan d'action environnementale 2021-2025 ;
4. Épandage de sel et d'abrasif ;
5. Critères du fond environnemental et promotion de l'appel à projets.

**IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER**

De mandater le CCE pour réaliser la présente ;

D'établir l'échéancier suivant pour un suivi auprès du conseil municipal :

<b>Sujet sous étude</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Dates</b>
1. Fauchage	1 rencontre avec suivi	27 janvier 2025
2. Plan action climat MRC	2 rencontres (1 rencontre présentation de la MRC + 1 rencontre de suivis et discussions)	Printemps 2025
3. Critères du fonds environnemental et promotion de l'appel à projets	1 rencontre	Printemps 2025
4. Lecture et commentaires de la reddition de compte du plan d'action environnementale 2021-2025	1 rencontre	Été 2025
5. Épandage de sel et d'abrasif	2 rencontres avec suivi	Automne 2025

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse  
Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Madame Helen Morrison, conseillère  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**11.0 DIVERS**

**12.0 CORRESPONDANCE**

La correspondance est déposée au conseil.

**13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 21 h 43 et s'est terminée à 22 h 00.



Séance ordinaire du 9 décembre 2024

**14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller propose la levée de la séance.

Catherine Hamé  
Mairesse

Anne-Claire Robert  
Directrice générale,  
Greffière-trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.